

CNU 27 (Informatique) – session Suivi de carrière – 15-16 octobre 2020 à Paris

Texte de synthèse à destination des collègues et du ministère

Suite à l'examen des dossiers de suivi de carrière, la section CNU 27 constate qu'un certain nombre de difficultés dégradent les conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur et entravent le plein accomplissement de ses missions. Aussi, nous tenons à souligner que ces mêmes difficultés sont chaque année mentionnées dans les dossiers.

En particulier, la section souhaite attirer l'attention sur les points suivants remontés par les collègues :

- Les charges d'enseignement et d'administration se sont accrues dues principalement à l'augmentation des effectifs et à la généralisation de l'enseignement de l'informatique dans les formations. Cette augmentation sensible de la charge de travail s'est accentuée cette année à cause de la crise sanitaire liée à la COVID.
- Le recours à des PRAG pour faire face aux surcharges d'heures n'est pas une solution viable à long terme, notamment du point de vue de la recherche.
- Les fusions et restructurations des universités engendrent, dans de nombreux cas, des conditions de travail plus complexes et demandent beaucoup trop d'énergie, notamment en raison de la dispersion des missions sur des sites multiples, souvent éloignés, sans aménagement de la mobilité des enseignants-chercheurs, et sans prise en compte de la multitude de contextes dans lesquels il faut travailler et évoluer.
- Des changements de thématiques sont parfois imposés, sans prise en compte des compétences des enseignants-chercheurs et souvent au détriment de la discipline de recherche elle-même et de la carrière.
- Le manque de perspectives d'évolution des carrières (postes de PR et avancement de grade MCF et PR) est ressenti par les collègues comme une injustice.
- Aussi, les difficultés de mobilité (liées par exemple au problème de rapprochement de conjoints), sont ressenties par les enseignants-chercheurs comme une source de démotivation.
- Enfin, les dossiers de femmes sont sur-représentés parmi ceux qui relatent de problèmes rencontrés et de souffrance.

D'une manière générale, il est regrettable que plusieurs établissements ne se préoccupent pas des demandes faites par le CNU 27 à plusieurs reprises lors de ses sessions de suivi de carrière (demandes qui leur sont transmises et accessibles via le site Galaxie) et/ou n'informent pas des mesures prises.

Depuis 4 ans, la section constate que plusieurs collègues sont en grande détresse, cela nécessitant des mesures d'accompagnement. Ces mesures, qui traduiraient entre autres un intérêt de l'établissement pour le collègue, permettraient également de résoudre nombre de problèmes induits par ces situations.

La section tient une fois encore à alerter le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur ces problèmes afin qu'il puisse, en relation avec les établissements, demander la mise en place de solutions qui tiennent compte des enseignants-chercheurs et, plus généralement, soient bénéfiques à la communauté universitaire.

Texte voté à l'unanimité (32 votants) le 16/10/2020 en session du CNU 27 du Suivi de carrière.